



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2003
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 17 octobre 2003, à 10 heures

Président : M. Priputen (Vice-Président) (Slovaquie)

Sommaire

Point 110 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

Point 111 de l'ordre du jour : Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-56534 (F)



En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun), M. Priputen (Slovaquie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 110 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*) (A/58/3, 16, 38, 161, 167 et Add.1, 168, 169, 341, 374 et 417)

Point 111 de l'ordre du jour : Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (*suite*) (A/58/3 et 166)

1. **Mme Olamendi** (Mexique), après avoir indiqué que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe de Rio, dit que les femmes mexicaines n'ont pas cessé, depuis qu'elles ont obtenu le droit de vote il y a 50 ans, de lutter pour faire reconnaître tous leurs droits. Assurément, des progrès ont été accomplis : leurs droits à l'égalité et à la protection contre la discrimination sont consacrés par la législation mexicaine, et la Loi électorale requiert qu'au moins 30 % des candidats aux élections au Congrès soient des femmes; des organismes publics chargés des questions féminines ont été créés au niveau des États et au niveau fédéral; l'action positive a permis aux filles d'avoir accès à l'enseignement primaire et elle est sur le point d'être étendue à l'enseignement secondaire; les femmes vont de plus en plus nombreuses à l'université, où elles sont majoritaires dans certains cours; et les statistiques nationales sont ventilées par sexe, ce qui permet d'adapter les politiques gouvernementales dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'emploi de façon à pouvoir traiter les problèmes spécifiques des femmes. Cela étant, les femmes continuent de gagner en moyenne 20 % de moins que les hommes; le travail domestique et les soins aux enfants leur restent exclusivement réservés et un tout petit nombre seulement de conseils municipaux sont dirigés par une femme. En d'autres termes, les mythes, préjugés et coutumes de la société mexicaine restent à changer.

2. Un problème en particulier préoccupe beaucoup le Gouvernement mexicain, c'est la vague de meurtres de femmes à Ciudad Juárez, ville située à la frontière avec les États-Unis et qui abrite le plus puissant cartel de la drogue de l'hémisphère occidental. Afin de

traduire leurs auteurs en justice et prévenir de nouveaux meurtres, les autorités ont mis en place des moyens de transport plus sûrs, augmenté le nombre de policiers et créé un parquet spécial et un service d'enquêtes commun État-Gouvernement fédéral. Elles coopèrent avec les organisations de la société civile et avec le Federal Bureau of Investigation des États-Unis, notamment à la formation de policiers et d'enquêteurs, ainsi qu'avec tous les organismes internationaux compétents, notamment la Commission interaérienne des droits de l'homme, et avec différents rapporteurs et représentants d'organisations internationales. En septembre 2003, alors qu'elles enquêtaient sur ces meurtres, les autorités ont tiré grand profit du travail d'un groupe d'experts des Nations Unies qui s'étaient rendus dans le pays à la demande du Gouvernement.

3. Le Gouvernement mexicain coopère pleinement sur toutes les questions intéressant les femmes avec les mécanismes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, et est l'auteur d'une proposition tendant à créer un mécanisme de surveillance qui garantirait que les États parties à la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme en respectent les dispositions. Par ailleurs, il aligne la législation mexicaine sur les instruments internationaux traitant des droits des femmes. En ce qui concerne l'avenir de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'intervenante est convaincue que si les recommandations du Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut sont suivies d'effet, l'Institut sera à même de jouer un rôle important s'agissant de trouver de nouveaux moyens de faire reconnaître et respecter les droits de toutes les femmes.

4. **M. Taranda** (Biélorus) dit que la stratégie du Biélorus pour la promotion de la femme repose sur le Programme d'action de Beijing. De nouveaux mécanismes institutionnels et législatifs sont à présent en place pour faciliter l'exécution du programme d'action quinquennal du pays en faveur de l'égalité des sexes, et la législation nationale est en voie d'alignement sur les normes internationales dans ce domaine. Depuis quelques années, la recherche sur les questions de genre s'accélère au Biélorus et les médias biélorussiens rendent de plus en plus largement compte des questions intéressant les femmes. Tout cela est dû en grande partie à une coopération étroite avec le

bureau de l'ONU dans le pays, et à l'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

5. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement des efforts d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexe actuellement déployés au sein des Nations Unies, ainsi que du rôle joué par la Commission de la condition de la femme s'agissant de concevoir des stratégies permettant de régler les questions intéressant les femmes. L'intervenant déplore toutefois que les conclusions convenues sur l'élimination de toutes les formes de discrimination l'égard des femmes n'aient pas été adoptées à la quarante-septième session de la Commission. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, quant à lui, a fait des efforts considérables pour réduire l'arriéré des rapports à examiner et pour améliorer le processus d'établissement des rapports. La traite des femmes et des filles est l'une des pires formes de violence contre les femmes, ainsi qu'une forme moderne d'esclavage. Le Gouvernement biélorussien a lancé un programme de cinq ans pour lutter contre ce phénomène, et un projet d'assistance technique a été élaboré avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations afin d'améliorer les capacités nationales à cet égard.

6. **M. Radhakrishnan** (Inde), après avoir indiqué que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les documents dont la Commission est saisie montrent que si un rang de priorité élevé est accordé au sein des Nations Unies à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, cela n'est manifestement pas suffisant : le renforcement des moyens d'action des femmes requiert de toutes les parties concernées qu'elles mettent en oeuvre une action positive. L'examen de la suite donnée au Programme d'action de Beijing et au document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale auquel procédera la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session revêtira donc une importance particulière. De plus, un examen réalisé par l'Assemblée générale montrera que l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le renforcement des moyens d'action des femmes continuent d'occuper une place importante parmi les mesures à prendre en priorité au niveau mondial.

7. La responsabilité principale de la promotion de la femme incombe aux gouvernements, mais la coopération internationale est essentielle : sans elle, les pays en développement ne seront pas en mesure de relever les graves défis auxquels ils sont confrontés dans ce domaine. Cette coopération devrait englober l'apport de ressources financières supplémentaires, le transfert de technologie à des conditions préférentielles, la coopération technique et le renforcement des capacités. L'intervenant demande aux pays développés d'honorer leurs engagements internationaux pour ce qui est de réaliser les objectifs de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, en faisant remarquer que la réalisation de ces objectifs aidera les pays en développement dans les efforts qu'ils font pour faire participer davantage les femmes dans les sphères socio-économique et politique, et pour permettre aux femmes et aux filles d'avoir accès dans les mêmes conditions que les hommes à l'éducation et à des soins de santé améliorés.

8. La situation des femmes rurales suscitant davantage d'attention depuis quelques années, il incombe à la Troisième Commission de donner un contenu opérationnel à la réponse de la communauté internationale au défi consistant à ménager une croissance équitable et soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes. En Inde, la transformation socio-économique des villages, où vivent 70 % de la population, jouera un rôle crucial dans le développement général du pays et pour ce qui est d'améliorer la situation des femmes. Le Gouvernement a donc lancé un programme ambitieux destiné à fournir les équipements collectifs urbains à des groupes de villages, ce qui fait notamment une place à la participation active des responsables locaux. L'intervenant fait observer que les femmes ont été beaucoup dans le succès des Panchayati Raj, ou système d'autonomie au niveau des villages, et un tiers des sièges des organes locaux appelés panchayats sont réservés aux femmes. Le renforcement des moyens d'action des femmes passe par l'action positive dans les domaines de la participation politique, des droits économiques et de l'accès à l'autonomie juridique, tous domaines dans lesquels le Gouvernement indien a accompli des progrès sensibles.

9. L'intervenant se félicite des mesures prises par les gouvernements pour éliminer les pratiques traditionnelles ou coutumières préjudiciables à la santé

des femmes et des filles que décrit le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote A/58/169, eu égard en particulier aux engagements pris à cet égard par les États Membres au niveau international. En ce qui concerne la promotion des femmes au sein du système des Nations Unies, il demande au Secrétaire général d'agir en amont du problème en réalisant la parité entre les sexes à tous les niveaux de l'Organisation, car la participation globale des femmes n'a pas beaucoup avancé : le moment est venu de prendre des mesures concrètes et de cesser de se complaire à analyser les causes probables de la lenteur des progrès.

10. **Mme Thandar** (Myanmar), après avoir indiqué que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il y a encore des endroits dans le monde où les femmes ne jouissent pas de l'une des choses essentielles de la vie, à savoir la paix et la sécurité. Elle espère que la session en cours de l'Assemblée générale produira des résultats concrets qui amélioreront la situation des femmes de Palestine, d'Afghanistan et d'Iraq.

11. Au Myanmar, la Commission nationale des questions féminines prend appui sur les droits traditionnellement reconnus aux femmes de ce pays en collaborant étroitement avec les organisations non gouvernementales et les communautés locales en vue d'améliorer la vie des femmes. Notant que l'un des objectifs du Millénaire pour le développement est d'éliminer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, l'intervenante dit que le Myanmar a toujours encouragé l'éducation des femmes, qu'elles choisissent ou non de participer au marché du travail. Les femmes ont de tout temps dirigé des entreprises familiales depuis leur domicile, mais l'évolution des schémas traditionnels les amène de plus en plus à participer au marché du travail dans le secteur public comme le secteur privé.

12. L'enseignement est un métier de prédilection pour les femmes : dans les écoles, environ les trois quarts des enseignants et la moitié des directeurs sont des femmes; et dans les universités, une large majorité du personnel enseignant dans les facultés de pédagogie et de médecine sont des femmes – plus de la moitié des médecins et spécialistes sont des femmes – encore qu'elles soient moins bien représentées dans des matières telles que la foresterie. Une organisation privée, l'Association des femmes entrepreneurs du Myanmar, joue un rôle actif dans la promotion de la

femme en offrant des conseils et un accès au microcrédit aux femmes souhaitant créer leur propre entreprise ou développer une entreprise existante, et a accueilli la dixième Conférence mondiale des femmes entrepreneurs en septembre 2003, en considération de l'importance grandissante du rôle joué par les femmes dans la vie économique.

13. Le Gouvernement du Myanmar est résolu à combattre la traite des personnes, qui constitue une grave menace pour les femmes où que ce soit, y compris au Myanmar, qui a des frontières terrestres communes avec cinq autres pays. À cette fin, il a adopté un plan d'action basé sur la prévention, les poursuites, la protection et le rapatriement. En outre, un guide a été publié et un séminaire national organisé sur la question. Le Code pénal du Myanmar prévoit déjà de lourdes peines pour les trafiquants, mais le Gouvernement a engagé un processus d'adoption d'une loi anti-traite séparée afin d'étoffer encore sa législation dans ce domaine.

14. **Mme Al-Haj-Ali** (République arabe syrienne) dit que les femmes jouant dans la promotion du progrès social un rôle de rang égal à celui des hommes, le Gouvernement syrien oeuvre en faveur de la promotion de la femme dans des conditions d'égalité avec les hommes en ce qui concerne les droits, les devoirs et les perspectives. Dans le cadre de la suite donnée au Programme d'action de Beijing, une stratégie nationale pour les femmes syriennes à l'horizon 2005 a été formulée dans le cadre de laquelle les Syriennes participent pleinement à la vie politique, économique et sociale du pays.

15. La République arabe syrienne estime que l'éducation est fondamentale pour garantir le développement et le progrès et est un facteur essentiel du renforcement des moyens d'action des femmes, auxquelles elle fait prendre conscience de leur rôle dans la société et permet de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'ignorance. Compte tenu de ce qui précède, un forum sur les femmes arabes et l'éducation s'est tenu au cours du premier trimestre de 2003 sous le patronage de l'épouse du Président et a polarisé l'attention sur l'importance vitale de l'éducation et du renforcement des moyens d'action des femmes si l'on veut que ces dernières tiennent leur place dans le processus de développement. Entre autres recommandations, le forum a demandé aux ministères de l'éducation des États arabes de relever le taux d'inscription des femmes et des filles dans

l'enseignement de type scolaire, de fournir aux filles des possibilités d'éducation non scolaire et de leur faciliter l'accès à cette dernière, et de s'employer à régler les problèmes des femmes rurales, illettrées et handicapées en mettant à leur disposition des services de formation professionnelle et des services éducatifs et sociaux de façon qu'elles puissent jouer un rôle effectif dans le développement. Des commissions spéciales créées dans tous les pays arabes donneront effet à ces recommandations.

16. Le principal événement récent relevant des efforts que déploie le Gouvernement pour renforcer le rôle des femmes et garantir leurs droits a été l'adhésion de la République arabe syrienne à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Se référant au rapport du Secrétaire général sur les pratiques traditionnelles ou coutumières affectant la santé des femmes et des fillettes (A/58/169), l'intervenante dit que la législation syrienne prévoit de lourdes peines pour les auteurs de toute infraction ou pratique affectant la santé ou les droits des femmes.

17. La délégation syrienne espérait que la communauté internationale accomplirait des progrès notables en ce qui concerne la suite à donner, sans permettre qu'il y ait deux poids deux mesures, au Programme d'action de Beijing et au document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces espoirs ne se sont malheureusement pas réalisés. Les droits des femmes devraient être garantis à toutes les femmes sans exception; il est vain de parler d'égalité, de libertés et de renforcement des moyens d'action des femmes et de la revendication de leurs droits si tous les pays ne se penchent pas sur la situation des femmes vivant sous occupation étrangère, laquelle constitue une violation des droits fondamentaux tant des hommes que des femmes et est incompatible avec le droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Les femmes vivant sous occupation israélienne dans les territoires palestiniens, au Liban et dans le Golan syrien continuent de se voir dénier leurs droits fondamentaux aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi ainsi que d'autres droits fondamentaux, et de faire l'objet d'une discrimination flagrante, laquelle est un aspect essentiel de l'occupation et de l'application par les Forces de défense israéliennes d'une politique de répression, d'implantation de colonies et de blocus économique.

18. Les organisations féminines de la République arabe syrienne continueront, en coopération avec les organisations internationales compétentes, de suivre la situation des femmes syriennes vivant dans le Golan syrien occupé en vue de garantir leur droits, à commencer par le droit de voir mettre fin à l'occupation et réaliser la paix. Dans la mesure où ces droits ne peuvent pas encore être exercés, tout échange de vues sur la nécessité de la promotion et du renforcement des moyens d'action des femmes relève du discours creux.

19. **Mme Shahani** (Philippines) dit qu'il importe de s'assurer que la suite donnée aux grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social prenne pleinement en considération l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Dans le cadre du processus précédant l'examen, en 2005, de la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, l'Organisation des Nations Unies devrait, comme le propose le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, envisager de créer un conseil de sécurité économique et social où les questions économiques et sociales essentielles seraient examinées dans un cadre plus intégré et démocratique. Les questions de genre devraient assurément figurer parmi celles débattues dans cette instance, où les États Membres riches et pauvres pourront trouver des solutions démocratiques et acceptables aux problèmes auxquels ils sont confrontés dans une société du savoir mondialisée.

20. Le vocabulaire de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes est connu des gouvernements et certains progrès ont été faits dans ce domaine, mais il faut faire davantage pour garantir la réalisation de l'égalité des sexes dans des secteurs aussi importants que la capacité d'entraînement politique, l'éducation et la santé, et l'adoption de mesures d'action positive là où celle-ci est justifiée par une discrimination flagrante à l'égard des femmes ou des besoins spéciaux, tels que ceux des femmes migrantes. À cet égard, l'intervenante rend hommage au Directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour les efforts que ce dernier ne cesse de déployer pour renforcer la sécurité économique des femmes, appuyer leur esprit d'initiative dans les domaines de la gouvernance et de la consolidation de la paix et promouvoir les droits de la femme. Parmi les mesures prises par le Gouvernement philippin pour assurer

l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, l'intervenante souligne l'allocation de 5 % du budget de chaque département ministériel à la promotion de la femme, l'incitation au renforcement de la participation des femmes à l'administration locale et l'appui du gouvernement à la participation des femmes aux activités économiques par le biais du microfinancement. La Division de la promotion de la femme devrait favoriser l'apport d'un soutien budgétaire régulier et l'utilisation du microfinancement, qui constitue un très bon moyen de renforcer les moyens d'action des femmes des ménages ruraux et urbains.

21. L'intervenante constate avec inquiétude à la lecture du rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes rurales (A/58/167) que la majorité des pauvres du monde sont des femmes. Il convient d'accorder la priorité aux femmes rurales dans les programmes de dépaupérisation, même si des exemples de réussite recueillis dans le monde entier montrent que ce sont les femmes elles-mêmes qui parviennent à s'arracher à la pauvreté. La violence contre les femmes est une autre problème grave, et c'en est un qui montre à quel point il importe d'éliminer les pratiques traditionnelles ou coutumières et de modifier les systèmes de croyances qui approuvent ou renforcent la dévalorisation des femmes. Le Gouvernement philippin, agissant en étroite coopération avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, a adopté des programmes de prévention de la violence contre les femmes et a amélioré l'application des mesures législatives et judiciaires et renforcé les mécanismes institutionnels chargés de faire face au problème.

22. S'agissant de la traite des femmes, les Philippines ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et ont, de plus, récemment alourdi les peines prévues par la législation nationale pour les auteurs de ce genre d'infractions. La lutte contre la traite des femmes étant étroitement liée à la protection des travailleuses migrantes, le Gouvernement philippin est favorable à la convocation d'une conférence internationale sur les migrations pour aborder, entre autres, le problème persistant de la violence contre les femmes migrantes. Entre-temps, il a ouvert un foyer de réinsertion appelé "Abri au port" pour fournir des services de protection

immédiate et de réinsertion aux femmes et enfants migrants victimes de la traite. Par ailleurs, un système d'information public améliore la communication des informations sur la traite des personnes et permet de réagir plus rapidement au problème.

23. Étant donné que l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information est si important pour leur promotion et le renforcement de leurs moyens d'action, il faut espérer que les questions de genre seront abordées lors du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir à Genève en décembre 2003. Et de fait, à notre époque difficile et inquiétante, dans laquelle les vieilles solutions aux problèmes sont devenues inopérantes, il est assurément temps de permettre aux femmes du monde, en collaboration avec les hommes, de fournir l'énergie inexploitée, l'inspiration et la direction morale nécessaires pour affronter les nombreux problèmes en suspens.

24. **Mme Davtyan** (Arménie) dit que la Déclaration du Millénaire a fait de la promotion de l'égalité entre les sexes une condition préalable du développement économique et social durable, mais la promotion de la femme n'est pas encore devenue une réalité dans bien des régions du monde. La situation des femmes en Arménie n'est pas de nature à étonner quiconque connaît les pays ayant subi des transformations politiques, économiques et sociales fondamentales et elle a été aggravée par un tremblement de terre dévastateur, un blocus et l'afflux de réfugiés. Dans le cadre des mesures qu'il a prises pour faire face à cette situation, le Gouvernement arménien a créé une commission interorganisations sur les questions de genre et chargé un vice-ministre de coordonner les activités axées sur l'intégration des femmes.

25. L'une des principales préoccupations exprimées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lorsqu'il avait examiné le deuxième rapport périodique de l'Arménie a été la sous-représentation des femmes dans les instances politiques et décisionnelles. L'intervenante a le plaisir de signaler qu'il y a eu une légère augmentation du nombre de femmes entrées au parlement et au Gouvernement à la suite des élections de mai 2003, et elle espère qu'il sera possible d'exploiter ces progrès pour faire encore mieux. Les femmes restent sous-représentées dans le processus de paix et de reconstruction après le conflit, mais un cours d'université sur les rapports sociaux de sexe, le

règlement des conflits et la consolidation de la paix a été mis en place avec l'aide d'UNIFEM et les partis politiques s'emploient à donner un rôle aux femmes dans le processus de paix. Sur le plan économique, une attention spéciale est accordée aux femmes dans la stratégie de dépaupérisation appliquée par le Gouvernement et dans ses efforts pour promouvoir l'esprit d'entreprise, eu égard au lien bien établi entre l'indépendance économique et le renforcement des moyens d'action des femmes.

26. Face à la recrudescence de la traite des personnes, à laquelle les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables, le Gouvernement a adopté un plan d'action détaillé et créé un point de service pour les migrants pour fournir des informations sur les conditions juridiques à remplir pour pouvoir travailler dans un pays étranger et les emplois qui y sont disponibles. De plus, l'Arménie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles.

27. **M. Mackay** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, dit que, bien qu'il englobe 14 pays présentant une grande diversité de cultures, de géographie et de situations, le Forum est uni dans sa détermination à promouvoir et à défendre les droits des femmes et à améliorer la vie de toutes les personnes de façon qu'elles puissent participer au développement et en profiter pleinement. Non seulement l'égalité des sexes est un but en soi, mais la participation pleine et active des femmes est essentielle au développement durable. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les femmes sont pleinement représentées dans l'économie et dans de nombreuses communautés des îles du Pacifique, les femmes sont majoritaires dans la production et la vente des produits de l'agriculture de subsistance.

28. Bien qu'elles tendent de plus en plus à assumer un rôle moteur dans le développement, les femmes s'efforcent toujours de s'associer au processus décisionnel qui régit leur vie. S'appuyant sur la Déclaration de Suva de 1994 sur le développement humain durable et le Programme d'action pour les femmes du Pacifique, les secrétariats de deux principaux organes du Pacifique ont des conseillers et des programmes pour l'intégration des femmes et tous les pays membres ont des ressources humaines et autres pour traiter les questions de genre. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont intégré ces questions dans les programmes de développement régional. L'intervenante

prie instamment les États Membres de s'y employer en priorité et, à cet égard, remercie UNIFEM de l'appui qu'il ne cesse d'apporter aux programmes d'intégration des femmes au développement.

29. **M. Mackay** demande à tous les États Membres d'appuyer la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; neuf pays du Forum du Pacifique sont des États parties et d'autres s'emploient à la ratifier et à l'appliquer sans réserve malgré l'obstacle de l'insuffisance des ressources. Le processus d'établissement des rapports pourra être une force positive de changement dans la vie de tous dans les pays développés comme dans les pays en développement, et quatre pays du Forum ont adressé un rapport à l'organe de suivi de la Convention, tandis que quatre autres établissent leur rapport initial. L'assistance fournie à cette fin inclut un appui de haut niveau apporté sous la forme d'initiatives spécifiques, telles que des ateliers régionaux sur l'établissement et la présentation des rapports, dont l'un s'est récemment tenu au Samoa avec l'aide de la communauté internationale.

30. L'oeuvre du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a montré l'importance du rôle des femmes dans la promotion de la paix dans le cadre d'initiatives allant du désarmement mondial à la consolidation de la paix au niveau local dans différentes parties de la région. De fait, le coup d'État survenu en 2000 aux Fidji a donné naissance à l'Action des femmes en faveur de la démocratie et du mouvement pour la paix; les femmes des Îles Salomon ont joué un rôle important en facilitant la conclusion d'un accord de paix dans leur pays et l'Agence pour le développement des femmes Leitana Nehan s'est vu décerner le Prix de la paix du Millénaire pour les femmes en reconnaissance de son rôle décisif dans l'instauration de la paix lors des premières phases du processus de paix de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il s'agit toujours de maximiser le potentiel inexploité d'utilisation par les femmes des structures sociales et des mécanismes traditionnels de règlement des conflits que respectent les combattants et leurs chefs.

31. La délégation néo-zélandaise fait siennes les préoccupations exprimées dans le rapport original sur les femmes, la paix et la sécurité, et souhaite voir appliquer les recommandations et recruter au plus tôt un conseiller en matière d'intégration des femmes au

sein du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix. L'intervenant se félicite de ce qu'UNIFEM ait choisi les Îles Salomon comme pays pilote pour une activité d'analyse d'une situation de conflit entre les sexes et de définition d'indicateurs d'alerte rapide, et applaudit au lancement par le Département des affaires de désarmement d'un plan d'action sur l'intégration des femmes, dont les autres départements pourraient s'inspirer.

32. Le taux des nouvelles infections par le VIH a rapidement augmenté dans les îles du Pacifique depuis que le virus a été découvert pour la première fois à la fin des années 80, et une explosion encore plus importante est à craindre. Le VIH/sida est un problème de développement capable d'anéantir l'économie, la société et la sécurité des pays de la région. L'extrême pauvreté, l'inégalité entre les sexes, la violence contre les femmes et les enfants et la répartition inégale des ressources et du développement qui ont animé la pandémie en Afrique subsaharienne existent aussi dans la région du Pacifique, à quoi vient s'ajouter le conflit dans la sous-région de la Mélanésie. Les ministres de la santé et de l'économie du Forum n'ont pas tardé à s'attaquer au problème, comme l'ont fait dernièrement les dirigeants des pays concernés, qui ont déterminé que la capacité d'entraînement des gouvernements est le moyen le plus effectif de combattre la pandémie et ont commandé la formulation d'une stratégie régionale de lutte contre la pandémie en vue de leur prochaine réunion en 2004.

33. En dépit des normes clairement énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la violence contre les femmes est très répandue et appelle des mesures régionales et internationales plus systématiques. À cet égard, le secrétariat du Forum a accueilli un atelier du Pacifique sur le renforcement des partenariats en vue d'éliminer ce fléau et les centres d'assistance psychologique aux femmes jouent un rôle crucial en ce qui concerne les problèmes dont s'occupent les gouvernements. Le renforcement de la collecte des données, qui bénéficie de l'aide du FNUAP et de l'OMS, est un aspect important des activités. Le Forum est favorable à l'idée d'une résolution d'ensemble sur la violence à l'égard des femmes et espère qu'elle sera adoptée par consensus.

34. **M. Schurti** (Liechtenstein) dit que son pays attache une grande importance à la promotion de la femme, à la réalisation intégrale de ses droits et à l'élimination de la discrimination, en particulier de toutes les formes de violence à son encontre. Le Bureau de la promotion de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes rend directement compte au Premier Ministre, qui est également le Ministre de la famille. Le Gouvernement adopte chaque année un plan d'action pour l'égalisation des chances entre les femmes et les hommes, dont l'application fait l'objet d'un examen suivi d'un rapport d'étape, ce qui souligne bien la nécessité d'un ajustement permanent des programmes et des mesures prises pour atteindre l'objectif ultime de la pleine réalisation de l'égalité des droits et de l'égalité des chances dans tous les aspects de la vie et dans toutes les couches de la société.

35. Le plan d'action pour 2003 focalise l'attention sur trois domaines principaux, dont le premier est la violence contre les femmes. Un projet exécuté conjointement avec les pays voisins concerne la violence familiale contre les femmes. Une enquête empirique – le Gouvernement ayant considéré qu'une enquête était nécessaire pour se faire une idée précise de la situation avant de prendre les mesures qui s'imposeraient – évalue le degré de sensibilisation à la question dans la région. Les résultats seront présentés en décembre lors d'un forum interrégional réunissant les professionnels s'occupant de la question de la violence contre les femmes, qui aidera à faire mieux prendre conscience des diverses formes prises par cette violence dans la région. Un refuge destiné aux femmes victimes de la violence familiale, auquel le Gouvernement a apporté une contribution financière, a ouvert en 1991. Toutefois, la nécessité de tels abris a diminué après l'adoption de nouvelles mesures législatives et judiciaires qui tiennent les auteurs de ces violences à distance au lieu de pénaliser encore davantage les femmes en les forçant à chercher refuge en dehors de leur foyer.

36. Le deuxième domaine couvert par le plan d'action est la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Des conférences et des ateliers réunissent des employeurs et des employés à la recherche de solutions pratiques. Un groupe de travail du Bureau de la promotion de l'égalité des droits chargé d'examiner la question du rôle des hommes au sein de la famille, qui a tenu un séminaire à l'intention des directeurs des ressources humaines du secteur privé

pour se pencher sur la même question, a conclu que les hommes doivent adapter leurs fonctions afin d'aider les femmes à concilier leur vie professionnelle et la vie familiale. De plus, la Loi sur les traitements des fonctionnaires a été modifiée pour faciliter le retour sur le lieu de travail pour les hommes et les femmes, et les années passées au foyer avec des enfants seront prises en compte pour la fixation du traitement initial. Par ailleurs, le Gouvernement met à la disposition de ses employés des garderies pour leurs enfants et invite les sociétés privées à adopter des politiques analogues.

37. En ce qui concerne le troisième domaine du plan d'action, à savoir la participation des femmes à la politique et à la prise de décisions, des mesures sont en place pour garantir une représentation proportionnelle des hommes et des femmes dans les commissions politiques. À la suite d'une analyse des caractéristiques de vote, on a établi une liste de contrôle à l'intention des partis politiques afin de faciliter le recrutement et la promotion de candidates, et des cours ont été élaborés pour préparer les femmes à la candidature. Une campagne de publicité financée par le Gouvernement a encouragé les électeurs à voter pour des femmes lors des dernières élections nationales.

38. Étant donné que les règles sont en place depuis des années au Liechtenstein, il est temps de les appliquer et de concevoir des mesures novatrices et pratiques pour éliminer une fois pour toutes la discrimination à l'égard des femmes et garantir leur promotion. Il en va de même à l'échelon international. Tout en conservant une approche fondée sur les droits, il ne faut pas se contenter de protéger les femmes contre la victimisation, mais il faut les encourager à apporter leur contribution en fonction de leurs capacités et de leur expérience.

39. **M. Tesefu** (Éthiopie) dit que, puisque l'égalité des sexes est un élément essentiel du développement durable, la suite donnée aux documents finals de la Conférence de Beijing et de la vingt-troisième session extraordinaire occupe une place importante dans le programme de développement de l'Éthiopie, et celle-ci a récemment soumis son cinquième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

40. Parmi les nombreuses mesures législatives et administratives prises aux fins de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, on peut citer l'abrogation des dispositions de la Loi sur la famille et

du Code pénal qui défavorisaient les femmes. L'âge minimal pour contracter mariage a été porté de 15 à 18 ans pour les filles, ce qui le met au même niveau que pour les garçons; on a également institué la responsabilité conjointe des époux en ce qui concerne l'administration des biens matrimoniaux, sauf dans le cas où une seule partie assume cette responsabilité par voie d'accord, et les conjoints exercent à présent à égalité la responsabilité de chef de famille, au lieu que le mari en soit seul investi. La prévalence de la mutilation génitale féminine, qui porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes, a été ramenée de 92 % à 80 % au cours de la décennie écoulée, des mesures ont été prises pour réduire encore les dimensions du problème, à savoir l'exercice de poursuites pénales contre les auteurs des mutilations et la révision du Code pénal qu'il a entraînée. Des efforts considérables sont déployés pour réduire l'écart entre les filles et les garçons dans l'enseignement, par le biais de programmes généraux et de programmes axés sur les besoins des filles, assortis d'un recours à l'action positive en faveur de la scolarisation des filles à tous les degrés d'enseignement afin de combler l'écart, et les taux d'abandon scolaire ont un peu baissé.

41. En Éthiopie – pays à économie essentiellement agricole –, la contribution des femmes à la production est très supérieure à celle des hommes, mais leur situation reste précaire; on tente d'y remédier en remaniant le programme de formation agricole de façon à y intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, les agricultrices recevant une formation à la capacité d'entraînement, aux techniques de gestion et à la confiance en soi, ainsi qu'aux liens entre les questions de genre et l'agriculture, au VIH/sida et à la santé en matière de procréation. Une démarche tenant compte des sexospécificités a également été intégrée au Plan de développement durable et de réduction de la pauvreté, dont le rôle est essentiel pour l'assistance aux femmes rurales, qui sont les principales victimes de la pauvreté, et les femmes pauvres sont les principales cibles des mécanismes de microcrédit urbains et ruraux. Par ailleurs, la participation des femmes à la prise de décisions a montré une amélioration progressive, mais encourageante, la représentation des femmes au Parlement ayant augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente.

42. En dépit des efforts déployés par les organisations non gouvernementales et les partenaires

pour le développement, les femmes restent confrontées aux problèmes du VIH/sida, de l'extrême pauvreté et de l'absence d'accès aux services éducatifs et sanitaires, problèmes qui ne pourront être surmontés que si les efforts nationaux en matière de mobilisation des ressources, de renforcement des capacités et de transfert de technologies bénéficient d'un appui international. Les rapports dont la Commission est saisie soulignent l'importance accordée à l'égalité des sexes dans les sommets et conférences des Nations Unies, mais la suite donnée à leurs conclusions est encore plus importante.

43. **Mme Enkhsetseg** (Mongolie) dit que, si sa délégation appuie les efforts systématiquement déployés depuis quelques années pour promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et se joint à l'appel lancé pour leur approfondissement permanent, ces efforts doivent être complétés par des initiatives analogues au plan national. L'application du Programme national mongol pour la promotion de la femme 1996-2002 a permis d'accomplir bien des progrès en ce qui concerne l'établissement d'un consensus au niveau national, la protection des droits des femmes et l'amélioration de la santé en matière de procréation et de l'accès à l'éducation, mais les taux de chômage et de pauvreté n'ont pas beaucoup baissé et le niveau de vie continue de se dégrader. Il s'impose d'urgence de revoir le concept à la base du développement du pays en se focalisant clairement sur un développement centré sur la personne humaine, et la promotion de la sécurité, de la bonne gouvernance et de l'égalité des sexes, en mettant l'accent moins sur les questions concernant spécifiquement les femmes que sur le cadre général de l'égalité des sexes.

44. Le Programme national sur l'égalité des sexes de 2002 du Gouvernement a été conçu avec l'aide des organismes des Nations Unies compétents et à travers une large consultation nationale des principales parties prenantes. Il vise à éliminer les obstacles à la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, à la réalisation des objectifs du développement économique et social, et à promouvoir la famille comme unité fondamentale de la société et à hiérarchiser plus clairement les domaines d'intervention essentiels en les assortissant d'objectifs à calendrier d'exécution précis et d'indicateurs de suivi et d'évaluation rigoureux. Il se focalise sur l'égalité des sexes pour ce qui touche la protection de la famille

et le développement, les relations économiques, le développement rural et le processus décisionnel, ainsi que le renforcement d'un mécanisme national reposant sur la participation accrue de la société civile. Les questions relatives à l'égalité des sexes et au rôle de la participation des femmes dans l'approfondissement de la démocratie ont été examinées lors de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, accueillie par la Mongolie, qui a imprimé un nouvel élan à la promotion de la coopération internationale et régionale et aux efforts déployés au plan national pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et renforcer le rôle des femmes, et a débouché sur la Déclaration d'Oulan-Bator.

45. Les femmes rurales, qui jouent un rôle essentiel dans le développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale, sont à la fois les bénéficiaires et les victimes des effets de la mondialisation. Il faudrait donc que le développement rural fasse partie intégrante des politiques de développement nationales et internationales et renforce le rôle des femmes rurales à tous les niveaux. Étant donné les handicaps dont souffrent encore les femmes rurales, il est essentiel que la suite donnée aux grands sommets et conférences et l'examen de leurs objectifs soient axés expressément sur les femmes rurales et les stratégies permettant d'améliorer leur situation. La délégation mongole soumettra un projet de résolution à ce sujet. La Mongolie attache beaucoup d'importance à l'activité de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, espère qu'un directeur sera bientôt nommé et salue la décision de créer un Conseil d'administration de 10 membres pour l'Institut.

46. **M. Bennouna** (Maroc) dit que, dans le domaine de la promotion et du renforcement des moyens d'action des femmes, deux grands événements se sont produits au Maroc au cours de l'année écoulée. Le premier est la conclusion de la réforme du Code du statut de la personne ou Code de la famille qui, tout en respectant les préceptes de l'islam et les droits fondamentaux de la personne humaine, accorde l'égalité des droits et des devoirs aux deux époux et défend et renforce la famille, qui est le pilier de la société marocaine. Le nouveau Code, entre autres, abolit la règle de l'obéissance, fixe le même âge minimal pour contracter mariage pour les femmes et

pour les hommes, donne aux femmes le même droit d'intenter une action en divorce qu'aux hommes et, sans proscrire la polygamie, impose des restrictions à cette pratique qui la rendent presque impossible. Pour appliquer ces réformes, des tribunaux de la famille (tribunaux spécialisés) seront mis en place et leur personnel recevra une formation.

47. Un autre jalon dans ce domaine a été marqué par l'examen du deuxième rapport périodique du Maroc lors de la vingt-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Un dialogue fructueux a eu lieu avec le Comité en ce qui concerne l'impact de la réforme du Code de la famille et les difficultés rencontrées s'agissant de faire évoluer les mentalités. L'égalité entre les hommes et les femmes est un processus graduel et évolutif qui requiert un engagement à tous les niveaux afin de réaliser l'objectif souhaité. En éliminant les restrictions juridiques qui s'opposaient au renforcement des moyens d'action des femmes, le Maroc a choisi la modernisation, le développement et la bonne gouvernance.

48. **Mme Weistman** (Israël) dit qu'Israël considère l'égalité des sexes comme l'une de ses priorités politiques et sociales et a pris un certain nombre de mesures pour éliminer la discrimination et la remplacer par l'encouragement. La création au sein du Bureau du Premier Ministre d'un Service de la promotion de la condition de la femme a marqué un tournant dans les efforts faits pour promouvoir l'égalité des sexes. Il est principalement chargé de maintenir les questions liées à la condition de la femme sur la liste des priorités nationales, d'élaborer des programmes et des politiques et de favoriser l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société. La promotion de la femme n'est plus considérée comme une « question intéressant les femmes »; l'égalité des sexes requiert l'attention et l'engagement de l'ensemble de la société. Par exemple, chaque organe de l'administration locale est tenu de nommer un conseiller sur la condition de la femme, appelé à participer aux réunions du conseil local. La violence contre les femmes est un grave problème auquel sont confrontées les femmes de la quasi-totalité des pays. Ces dernières années, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont accompli d'immenses progrès s'agissant de sensibiliser l'opinion au problème, et de nouvelles lois protègent toutes les

femmes, sans distinction d'appartenance ethnique ou de religion.

49. Beaucoup de femmes continuent de vivre dans la misère. Les efforts déployés par Israël dans ce domaine sont conformes aux conclusions et recommandations du Programme d'action de Beijing. L'un des moyens d'éliminer la pauvreté est la création de petites entreprises : le Gouvernement met à la disposition des femmes les moyens de financement, les informations, les ateliers et des moyens d'encadrement et de travail en réseau. On a créé plusieurs fonds qui procurent des micro-prêts aux femmes. Un projet exécuté parmi les femmes bédouines de la partie méridionale du pays a montré qu'une démarche globale est un gage de succès. Le projet a associé une formation professionnelle et une formation à la gestion, ainsi qu'un appui financier et la fourniture de conseils, combinaison qui s'est traduite par la création de nouvelles micro-entreprises dont les propriétaires sont des femmes, la création d'emplois et l'accès des femmes à l'autonomie dans une société traditionnelle. La délégation israélienne se réjouit à la perspective d'un dialogue fécond sur la mise en oeuvre commune de l'égalité des sexes. L'instauration d'une société plus égalitaire, attachée à la justice sociale et à la paix, serait extrêmement avantageuse pour tous les peuples du monde.

50. **M. Sar Sambath** (Cambodge) dit qu'au Cambodge, les séquelles de trois décennies de guerre pèsent d'un poids considérable sur la population, en particulier les femmes et les enfants. En raison d'un déséquilibre de la proportion hommes-femmes, les femmes cambodgiennes représentent la majorité des actifs, surtout dans l'agriculture. La pauvreté endémique et des frontières-passoires sont les causes fondamentales de la violence contre les femmes et de la traite des personnes. Ces problèmes transcendent les frontières nationales et leur solution appelle une action collective.

51. Au Cambodge, les femmes et les filles bénéficient de la protection pleine et entière de la loi. Les femmes sont de plus en plus largement représentées dans les différentes instances gouvernementales. On a créé un Ministère des questions féminines et des anciennes combattantes, qui applique une stratégie à moyen terme de cinq ans dans quatre grands domaines : éducation, santé en matière de procréation, autonomisation économique et protection juridique contre la traite des femmes et des enfants. Depuis septembre 2001, le Gouvernement

mène campagne contre toutes les formes de violence contre les femmes. Il a également mis en place le Conseil cambodgien pour les femmes, dont la Reine est présidente d'honneur et le Premier Ministre vice-président d'honneur, ce qui permet d'attirer davantage l'attention sur les droits des femmes et la protection contre la discrimination. En dépit des nombreux obstacles qui se dressent devant lui, le Gouvernement n'a épargné aucun effort pour coordonner son action avec les organisations féminines et les organismes des Nations Unies.

52. **M. Stamate** (Roumanie) dit que la Conférence de Beijing a, par le biais des efforts faits par le Gouvernement roumain pour donner suite à ses recommandations, marqué un tournant dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes en Roumanie. Le récent processus de réforme a abouti à la réorganisation du Ministère du travail, de la solidarité sociale et de la famille. Un Service de l'égalisation des chances a été mis sur pied pour intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à la politique sociale et l'on a ouvert des centres d'aide aux victimes de la violence familiale et des centres de conseils aux familles. Des projets visant à développer la participation politique des femmes ont également été lancés, avec l'appui des organismes des Nations Unies présents en Roumanie, parmi lesquels le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. L'accès à l'autonomie économique des femmes des zones rurales et la production de statistiques ventilées par sexe sont d'autres priorités.

53. La violence contre les femmes et les enfants ne saurait être tolérée, qu'elle découle de la tradition, des inégalités économiques ou d'activités criminelles. Lors de sa dernière session, le Parlement a adopté un certain nombre de lois dans ce domaine et créé une Agence nationale de protection de la famille. Par ailleurs, le Ministère de la santé et le Ministère de l'intérieur coopèrent à un certain nombre de projets d'action préventive et de lutte contre la violence familiale.

54. **Mme Otiti** (Ouganda) dit qu'en Ouganda, la Politique nationale d'intégration des femmes fait partie intégrante de la Politique nationale de développement, ce qui montre que le Gouvernement est tout acquis à un développement qui réponde aux préoccupations et aux besoins des femmes. Le but général de la Politique d'intégration des femmes est d'intégrer une démarche tenant compte des sexospécificités au processus de développement afin d'améliorer la situation sociale,

juridique, politique, économique et culturelle des femmes ougandaises. On a fini par admettre que la participation des femmes à toutes les activités de développement n'était plus une question de morale, mais se justifiait selon des critères économiques. Des examens de politique sectorielle sont en cours au niveau national et au niveau des districts. Les programmes de formation des femmes responsables de district aident les femmes et d'autres groupes marginalisés à définir leurs priorités au niveau local, afin de s'arracher à l'isolement, à la pauvreté et à l'impuissance.

55. Le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire est passé de 47 % en 1997 à environ 50 % en 2003. On considère que l'instruction universelle profite tant aux filles qu'aux garçons et, en dernière analyse, contribue à une relation plus égale entre les femmes et des hommes. Par ailleurs, les politiques d'action positive du Gouvernement ont augmenté le nombre de femmes occupant des postes de cadre et de direction.

56. Il ne faudrait pas considérer l'élimination de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable comme des mesures destinées à répondre uniquement à des besoins matériels. La pauvreté est un problème multidimensionnel qui montre aussi le peu de cas que l'on fait de l'existence humaine. Le Plan d'action national pour les femmes continue d'appliquer les politiques décrites et de mettre en oeuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'article premier de la Convention n'a pas encore été pleinement appliqué en Ouganda, mais les choses évoluent progressivement.

57. **M. Ghartimagar** (Népal) dit qu'étant donné que plus de 85 % de la population népalaise vivent dans les zones rurales, l'élimination de la pauvreté rurale et les progrès dans le domaine de l'agriculture sont indispensables pour améliorer la situation des femmes rurales. Un rang de priorité élevé a été attribué au développement rural dans les plans de développement et l'actuel plan quinquennal intègre une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux politiques et programmes de développement. De même, plusieurs lois ont été modifiées pour améliorer le statut de la femme dans la société. Les femmes rurales doivent relever plusieurs défis, dont la pauvreté, l'analphabétisme, la malnutrition et l'insuffisance des services médicaux; en outre, leurs droits sont violés par

le maintien des superstitions et des traditions. Les priorités et stratégies de développement rural devraient focaliser l'attention sur les activités créatrices de recettes, l'éducation, l'électrification des campagnes, l'assainissement et le logement, tandis qu'il faut renforcer les institutions nationales à tous les niveaux. Le Népal demande à la communauté internationale de lui fournir une assistance technique qui lui permette de compléter les efforts qu'il déploie au plan national pour promouvoir la condition de la femme.

58. Le renforcement des moyens d'action des femmes devrait être au coeur des priorités en matière de développement et l'Organisation des Nations Unies devrait concentrer son attention sur les mécanismes de coordination permettant d'intégrer des interventions et des processus répondant mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes. L'égalité d'accès aux ressources économiques, à la terre, au crédit, à l'éducation et aux services médicaux améliorerait la condition, la santé et le bien-être économique des femmes. Le Gouvernement népalais a adopté un plan national d'action pour les 12 domaines d'intervention de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le plan national accorde une place spéciale à la participation des femmes à la formulation, à l'exécution, au contrôle et au suivi des activités de développement. De même, les femmes se sont vu attribuer des sièges aux organes locaux et dans les deux chambres du Parlement. Le Népal est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a récemment soumis son rapport périodique sur l'application de la Convention.

59. **Mme Mahouve Same** (Cameroun) dit que, parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, une grande importance a été accordée à la promotion du renforcement des moyens d'action des femmes et à l'égalité entre les sexes en tant que facteur déterminant du développement durable. Cette perspective est également celle de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan de mise en oeuvre. La délégation camerounaise compte que le Sommet mondial sur la société de l'information étudiera l'importance de la dimension propre à l'un ou l'autre sexe des technologies de l'information et de la communication afin d'obvier aux effets négatifs de la révolution de l'information sur l'égalité des sexes.

60. Au Cameroun, le Président a fait de la promotion des droits des femmes un élément fondamental et prioritaire des politiques du Gouvernement, comme en témoigne l'existence du Ministère des questions féminines, dont les activités cadrent bien avec les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire. S'agissant des efforts déployés contre la pauvreté, des études ont précisé les causes chroniques de la pauvreté des femmes dans les zones rurales. Pour y remédier, le Gouvernement a décidé de prodiguer des encouragements et d'accorder un appui aux secteurs les plus vigoureux, tels que l'agriculture, le commerce, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le secteur non structuré. S'agissant de l'éducation et de la formation, le Ministère des questions féminines a lancé des activités de plaidoyer, d'information et d'éducation auprès des responsables locaux et des parents afin de les convaincre qu'ils doivent envoyer leurs filles à l'école. Conjuguant ses effets à la gratuité de l'instruction primaire, cette initiative a été un élément déterminant de l'augmentation du pourcentage d'enfants recevant une éducation complète. Dans le domaine de la santé, des mesures ont été prises pour faire baisser la mortalité maternelle et conduire une campagne d'information et de sensibilisation sur le VIH/sida. On a déployé des efforts particuliers pour faire mieux comprendre aux femmes la nécessité de préserver l'environnement et celle de la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles.

61. Le Cameroun a ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits des femmes et a engagé le processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le projet de code de la famille tient compte des préoccupations liées aux droits des femmes. Malheureusement, on relève un certain essoufflement dû à de nombreux obstacles, et en particulier à la pénurie de ressources financières, à des pratiques traditionnelles qui sont préjudiciables aux femmes et au faible degré d'instruction des femmes. Le Cameroun ne peut pas relever seul ces défis et espère que la communauté internationale lui accordera une aide financière suffisante pour lui permettre d'instaurer les conditions nécessaires à la promotion des femmes camerounaises.

62. **Mme Kusorgbor** (Ghana) dit que le Gouvernement ghanéen attache une grande importance au renforcement des moyens d'action des femmes afin de faire d'elles des partenaires égales dans la formulation et l'exécution des politiques de développement. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le document final de la vingt-troisième session extraordinaire ont fourni des objectifs et des directives en vue d'améliorer la condition de la femme. Toutefois, les droits des femmes continuent d'être violés, la discrimination est largement répandue et la violence contre les femmes et la traite des femmes et des filles ont progressé. La communauté internationale se doit donc d'étudier les questions concernant la féminisation permanente de la pauvreté, les traditions et pratiques culturelles négatives profondément enracinées et les mentalités qui perpétuent l'inégalité et la subordination.

63. L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à tous les documents finals des grandes conférences, sommets et sessions extraordinaires tenus récemment par les Nations Unies est une façon de reconnaître que si l'on veut aller de l'avant, il importe d'intégrer une telle démarche à tous les cadres mondiaux du développement. Depuis 1995, le Gouvernement met en place les mécanismes nécessaires à la création d'un environnement devant favoriser la promotion de la femme au Ghana. Le Ministère des questions touchant les femmes et les enfants, créé en 2001, a organisé des campagnes nationales de sensibilisation aux droits des femmes et à la nécessité de les respecter. Il a également créé un fonds spécial de microfinancement pour aider au développement d'entreprises dont les propriétaires sont des femmes, en vue de combler le fossé économique qui se creuse entre les hommes et les femmes et de renforcer les moyens d'action de ces dernières.

64. Il conviendrait d'associer les femmes au processus politique afin de garantir la justice et l'impartialité dans la société, et le Gouvernement encourage l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il s'emploie également à ériger en infractions pénales les pratiques traditionnelles et coutumières négatives qui se sont avérées préjudiciables à la santé des femmes, et est déterminé à mettre fin à ces pratiques par le jeu de la législation, de la sensibilisation et de l'amélioration des capacités institutionnelles. La pauvreté et l'analphabétisme ont

débouché sur une augmentation de la violence contre les femmes, et le Gouvernement renforce la capacité des organismes nationaux compétents de garantir que tout acte de violence fasse l'objet de poursuites judiciaires. En Afrique subsaharienne, les femmes et les filles sont infectées et affectées en nombre disproportionné par le VIH/sida; par exemple, les jeunes filles, en particulier les adolescentes, sont cinq à six fois plus vulnérables à l'infection que les garçons. Les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales mettent actuellement au point des initiatives pour tenter de résoudre ce problème.

65. **M. Musambachime** (Zambie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Malawi, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et du Royaume du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Programme d'action de Beijing est le cadre directeur des programmes nationaux d'intégration des femmes. La Zambie a répertorié cinq domaines d'intervention prioritaires pour la promotion de la femme : l'éducation, l'élimination de la pauvreté et la formation professionnelle, la santé, la prise de décisions et les droits de la fillette, et elle se propose de tenter de venir à bout de ces problèmes en mettant en oeuvre la législation, le cadre institutionnel, les activités de sensibilisation, le renforcement des capacités et le renforcement des moyens d'action des femmes.

66. Le Groupe parlementaire des femmes de Zambie a été créé pour aider les femmes parlementaires et le Parlement s'apprête à adopter une loi instituant un système de quotas pour augmenter le nombre des femmes aux postes conférant un pouvoir de décision, afin d'atteindre l'objectif de 30 % d'ici à 2005. Des activités de renforcement des capacités sont offertes aux femmes briguant des postes politiques, et une formation à l'intégration des femmes et aux droits de l'homme est prévue pour les juges, les policiers et les juges des tribunaux locaux. Par ailleurs, la Zambie a engagé un processus de révision constitutionnelle et a constitué une équipe d'experts de l'intégration des femmes chargés de recenser les problèmes spécifiques des hommes et des femmes de façon qu'il puisse en être tenu compte dans le nouveau texte.

67. Le Gouvernement a créé des bureaux spéciaux pour appuyer l'élaboration des politiques et programmes de promotion de la femme. Ces politiques et programmes concernent le renforcement des capacités, la sensibilisation, l'élimination de la

pauvreté, le renforcement des moyens d'action des femmes et la santé, en particulier le VIH/sida. L'augmentation du nombre de cas de viol et de violence dans la famille est une source de préoccupation; le gouvernement a créé un Service d'appui aux victimes au sein de la Police nationale. En outre, un organe indépendant de la Police chargé de recueillir les plaintes instruit les plaintes déposées pour abus de pouvoir des policiers. Au cours des cinq dernières années, la Zambie a avancé sur la voie du traitement d'importantes questions de genre; toutefois, les progrès accomplis ne pourront être durables que si l'on règle les problèmes de la pauvreté des femmes et de leur accès à l'autonomie économique. Aussi la Zambie en appelle-t-elle à la communauté internationale pour que celle-ci appuie ses efforts et lui permette de créer une société dans laquelle les femmes et les filles aient les mêmes possibilités que les hommes et les garçons, à l'abri de la discrimination et de l'exploitation.

68. **M. Bazel** (Afghanistan) dit qu'au cours des deux dernières années, le Gouvernement afghan a pris des mesures importantes en vue du plein exercice des droits fondamentaux des femmes et de leur participation à la vie civile, culturelle, économique, politique et sociale du pays. Dans le contexte de la société afghane, la création du Ministère des questions féminines, dirigé par une femme, doit être considéré comme une réalisation majeure. Le Ministère a entrepris d'intégrer les questions de genre aux différentes activités et aux différents programmes du Gouvernement afghan, y compris la participation des femmes au processus politique. L'action de ce ministère est appuyée par plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, et en particulier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qui l'aide à établir des centres pour les femmes dans huit provinces et à créer des groupes de travail sur le droit et l'intégration des femmes.

69. Le Gouvernement afghan a ratifié en mars 2003 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et s'emploie à en appliquer les dispositions en promulguant de nouvelles lois et en adoptant de nouveaux règlements. De plus, une division de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, dirigée par une femme, qui est chargée des droits des femmes. Dans sa récente allocution à l'Assemblée générale, le Président afghan a évoqué les politiques d'action positive adoptées par

le Gouvernement pour promouvoir les droits des femmes. C'est ainsi, par exemple, qu'en vue de la convocation de l'Assemblée constituante, 64 sièges ont été attribués aux femmes.

70. Les droits des femmes et des filles de travailler et d'accéder à l'éducation et aux soins de santé sans discrimination font partie des droits fondamentaux qui ont été rétablis. Il est bien évident qu'il reste bien des difficultés à surmonter, mais l'Afghanistan est convaincu qu'il pourra le faire avec l'aide de la communauté internationale. Le principal problème est celui du relèvement et de la reconstruction : le plein exercice des droits fondamentaux des femmes et des filles passe par la création d'une société afghane prospère et développée.

La séance est levée à 13 h 5.